



St CLAIR DE LA TOUR

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE

de

SAINT CLAIR DE LA TOUR

38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75

e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 20 (arrivé Cédric MOREL à 20h13)
Votants : 21

L'an deux mil vingt et un, le 24 du mois de Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick
BLANDIN, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM. Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Maude SCHWARZ,
Michel BELANTAN, Emmanuel EGLAINE, Cécile BOUSQUET, Sylvaine CRAUSAZ, Audrey
COLLOT, Chrystelle GERLAND, Pascal GUERIN, Jean-Yves BEC, Alexandre
VERRECCHIA, Cédric MOREL (arrivé à 20h13), Caroline COTTE, Pascale GAUD, Gabrielle
NOBLIA, Grégory LACH, Rémi SAUVESTRE, Jean-François DELDICQUE, Perrine
CRETEL.

ABSENTS / EXCUSES : Vincent LE SOURD, Maëla FREMY

POUVOIRS : Sylvaine CRAUSAZ donne pouvoir à Gabrielle NOBLIA
Kathia VENDOIS donne pouvoir à Patrick BLANDIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabrielle NOBLIA

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2021 - Délibération N° 2021-03-01

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de voter pour l'approbation du
compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2021.

Monsieur Jean-François DELDICQUE indique une erreur dans le nombre de votants validant
le compte administratif il y a noté 20 alors que le chiffre est 19.

Monsieur le Maire informe que cette erreur sera rectifiée.

Après la validation de cette modification, le conseil municipal vote par 18 voix POUR, et 2
ABSTENTIONS, le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2021 tel qu'il a été
communiqué aux élus, affiché et diffusé.

2. Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations

- Signature d'un arrêté d'installation de camions Food Truck ;
- Convention pour enlèvement de véhicules avec la SARL Démolition Automobiles Duroule ;
- Signature d'un mandat pour louer l'ancienne poste.

3. Délibération pour une demande de subvention au Département pour la fourniture et la pose d'une aire de jeux - Délibération 2021-03-02

Monsieur le maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention faite au département pour le projet de fourniture et de pose d'une aire de jeux dans la cour de l'école élémentaire pour un montant de 19 925.00 € H.T.

Le montant demandé est de 20 % soit une subvention de 3 985.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention pour la fourniture et la pose d'une aire de jeux.

4. Délibération pour une demande de subvention au Département pour l'investissement et la sécurité des voiries communales - Délibération 2021-03-03

La compétence voiries étant maintenant à la charge de la commune, une demande de subvention doit être déposée auprès du Département pour l'investissement et la sécurité des voiries communales pour un montant total des travaux de 49 024.64 € H.T.

Il s'agit des travaux suivants :

- Aménagement des feux tricolores RD2
- Pose de plots guides route de Combécot
- Modification des chicanes Rue René Duchamps
- Création d'un accès sécurité secours Cité du Stade

Le montant demandé est de 20 % soit une subvention de 9 805.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide avec 20 Voix POUR et 1 Abstention la demande de subvention pour l'investissement et la sécurité des voiries communales.

5. Délibération pour une demande de subvention au Département pour la rénovation de bâtiments communaux - Délibération 2021-03-04

Une délibération doit être prise afin d'autoriser la demande de subvention faite au département pour la rénovation de bâtiments communaux pour un montant de 79 606.20 € H.T.

Il s'agit de rénovation dans les bâtiments suivants :

L'ancienne poste : remplacement des fenêtres par des fenêtres double vitrages – Remise aux normes électriques – Installation d'un évier et d'un chauffe-eau (ECS)

Il y aura aussi des travaux de rénovation intérieure : pose d'un nouveau sol, peinture des murs, pose d'une cloison avec une porte

Isolation extérieure

Pose d'un nouveau compteur par ENEDIS

L'ancienne poste a vocation à accueillir un commerce dont l'activité n'est pas déjà présente sur la place du village.

La cure : remplacement des fenêtres par des fenêtres double vitrage
Ce bâtiment a pour vocation d'être loué par un particulier.

La salle des fêtes : Isolation par l'extérieur côté nord

Le montant demandé est de 20 % soit une subvention de 15 921.24 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention pour la rénovation de bâtiments communaux.

6. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux D.E.T.R. 2021 – Axe 1 Sécurité - Délibération 2021-03-05

Les axes des catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2021 figure en Axe 1 celui de la Sécurité comprenant les travaux d'investissement concernant la voirie communale et rurale.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 pour des travaux de voirie, s'élevant à 49 024.64 € H.T.

Parmi les travaux envisagés, figurent :

- Aménagement des feux tricolores RD2
- Pose de plots guides route de Combécot
- Modification des chicane Rue René Duchamps
- Création d'un accès sécurité secours Cité du Stade

Le montant demandé est de 20 % soit une subvention de 9 805.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (D.E.T.R 2021) – Axe 1 Sécurité.

7. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux D.E.T.R. 2021 – Axe 2 Scolaire, socioculturel et sportif - Délibération 2021-03-06

Il sera proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 Axe 2 pour des travaux de rénovation et d'aménagement du restaurant scolaire de l'école élémentaire. Le rééquipement de la cantine et réaménagement de l'ancien local vestiaire des cantonniers en préparation froide est de 77 000€ HT

Pour valoriser les produits frais, locaux, durables et de qualité, notre restaurant scolaire a besoin de s'équiper en matériel permettant de cuisiner ces produits frais, de réduire le gaspillage alimentaire et de supprimer les contenants en plastique.

Nous avons donc besoin de transformer notre cantine pour fabriquer sur place en mettant en place : les espaces de stockage de fruits et légumes frais, une légumerie pour transformer sur place, des équipements performants pour l'épluchage et la découpe, un espace de préparation froide, un espace de préparation chaude et une plonge.

Le montant demandé est de 20 % soit une subvention de 15 400.00 € H.T.

Jean-François DELDICQUE déplore que le conseil municipal délibère alors qu'aucune commission travaux n'ait eu lieu afin de connaître ce dossier.

Monsieur le Maire informe que la demande de dossier ne dispense pas qu'une présentation soit faite lors de la prochaine commission « Aménagement du Cadre de Vie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (D.E.T.R 2021) – Axe 2 Scolaire, Socioculturel et Sportif.

8. Demande de subvention dans le cadre du soutien aux investissements des communes – Contrat Ambition Région – Délibération 2021-03-07

Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention dans le contrat du contrat Ambition Région concernant la rénovation de bâtiments publics pour un montant de 79 606.20 € H.T.

Il s'agit de rénovation dans les bâtiments suivants :

L'ancienne poste : remplacement des fenêtres par des fenêtres double vitrages – Remise aux normes électriques – Installation d'un évier et d'un chauffe-eau (ECS)

Il y aura aussi des travaux de rénovation intérieure : pose d'un nouveau sol, peinture des murs, pose d'une cloison avec une porte

Isolation extérieure

Pose d'un nouveau compteur par ENEDIS

La cure : remplacement des fenêtres par des fenêtres double vitrage

La salle des fêtes : Isolation par l'extérieur côté nord

Le montant demandé est de 50 % soit une subvention de 39 803.10 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre du soutien aux Investissements des Communes.

9. Demande de subvention dans le cadre du soutien aux investissements des communes – Contrat Bonus Région – Délibération 2021-03-08

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le contrat du contrat Bonus Région pour l'achat et l'installation d'un Sanitaire public dans le parc public vers la salle polyvalente pour un montant de 22 345 € H.T.

Le montant de la subvention demandé est de 50 % soit une subvention de 11 172.50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre du soutien aux Investissements des Communes.

10. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales – Délibération 2021-03-09

Les Caf soutiennent le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh). Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande d'aide et de soutien à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'achat et l'installation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans la nouvelle école Maternelle pour un montant de 42 639.51 € H.T.

Les achats concernés sont : l'achat de l'Aire de Jeux et du panneau lumineux – l'achat informatique d'un PC portable, du mobilier et des jeux d'animation.

Le montant demandé est de 80 % soit une subvention de 34 111.60 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention pour l'achat et l'installation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

11. Demande de subvention dans le cadre d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2021 – Délibération 2021-03-10

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une circulaire du Préfet de l'Isère a indiqué qu'une enveloppe financière était mobilisée au titre de la dotation de soutien (DSIL) pour de grands projets d'investissement. Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention à la Préfecture de l'Isère dans le cadre du DSIL concernant la rénovation de bâtiments publics pour un montant de 79 606.20 € H.T.

Il s'agit de rénovation dans les bâtiments suivants :

L'ancienne poste : remplacement des fenêtres par des fenêtres double vitrages – Remise aux normes électriques – Installation d'un évier et d'un chauffe-eau (ECS)

Il y aura aussi des travaux de rénovation intérieure : pose d'un nouveau sol, peinture des murs, pose d'une cloison avec une porte

Isolation extérieure

Pose d'un nouveau compteur par ENEDIS

La cure : remplacement des fenêtres par des fenêtres double vitrage

La salle des fêtes : Isolation par l'extérieur côté nord

Le montant demandé est de 20 % soit une subvention de 15 921.24 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2021.

12. Délibération subvention Classes ULIS – Délibération 2021-03-11

Monsieur le Maire, rappelle aux élus les dispositions de l'article 23 de la loi N°83-663 du 22 juillet 1983, modifié par l'article 37 de la loi N086-29 du 9 février 1986 l'article 11 (II) de la loi du 19 août 1986, sur la répartition des charges de fonctionnement entre les communes.

Conformément au code de l'Education, notamment son article L212.8 une participation financière aux frais de scolarisation est exigible à la Commune de résidence.

Une proposition est faite au Conseil Municipal de faire une étude au cas par cas pour toute demande de subvention pour une classe ULIS uniquement si le montant est nettement supérieur à 1000 € sinon la convention avec l'établissement d'accueil sera signée.

Le Conseil Municipal valide cette subvention à l'unanimité.

13. Délibération subvention Classes ULIS pour l'école Saint Joseph – Délibération 2021-03-12

Une proposition est faite au Conseil Municipal de faire une étude pour un enfant en classe ULIS scolarisé à l'école Saint Joseph pour l'année 2021-2021.
Cette demande est faite pour un montant de 1115.00 €.

Le Conseil Municipal valide cette subvention à l'unanimité.

14. Information sur l'achat de manuels scolaires pour l'Ecole Élémentaire

Les classes d'élémentaires ont des manuels scolaires anciens et en mauvais état. Maude Schwarz rappelle que dans le budget 2021 la somme de 600€ a été prévue pour qu'un niveau de classe (environ 40 élèves) puisse être équipé avec des manuels neufs.

Ce budget sera continué tous les ans pour que chaque niveau travaille avec des manuels en bon état.

Après discussion, les membres du conseil municipal demandent à ce que la commission « Scolaire Jeunesse et Citoyenneté » travaille sur ce projet d'achat de manuels et prépare un état de tous les financements pour les écoles afin de pouvoir statuer.

15. Information sur la préparation du Festival

Jacqueline GUICHARD explique que qu'un festival de musique de la première chance doit se dérouler le 4 septembre 2021. Si les conditions sanitaires ne s'améliorent pas, le festival sera réduit à un concert sans restauration possible dans le respect des gestes barrières et avec distance réglementaire.

Le groupe principal « Cherry Pills » est retenu et en première partie divers groupes amateurs interviendront.

Jacqueline GUICHARD confirme avoir besoin de l'aide de bénévoles ainsi que des conseillers municipaux aussi bien le jour du festival qu'en amont pour l'organisation.

Elle indique également que l'association « Emo Son » poursuit son travail de mémoire : montage audio, construction de blog et atelier d'écriture, interviews autour d'une photo qui rappelle le souvenir.

16. Tenue des bureaux de vote pour les prochaines élections

Monsieur le Maire rappelle que les prochaines élections régionales et départementales sont prévues les 13 et 20 juin 2021. Un tableau de présence sera transmis avec ce compte-rendu, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de noter leurs disponibilités et de retourner ce tableau. Les créneaux non pourvus seront affectés prioritairement aux élus n'ayant pas répondu et n'ayant pas de motif valable pour tenir les bureaux de vote.

17. Questions orales :

Vaccination

L'Etat et l'ARS ont mis en place un centre de vaccination à la Tour du Pin, et les VDD sont engagés aux côtés de la Ville par la mise à disposition d'une partie du personnel intercommunal et la diffusion d'informations relatives à cette campagne.

A cet égard, au vu de la montée en puissance de la capacité vaccinale, une augmentation du nombre de flacons et donc de doses surnuméraires est à prévoir, dès la semaine du 29 mars et pour tout le mois d'avril.

l'ARS sollicite la commune pour établir une nouvelle liste complémentaire.

En effet, le protocole propre à l'utilisation des doses surnuméraires indique que ces doses peuvent être administrées à toute personne volontaire, et le cas échéant « toute personne qui ne relèverait pas de la cible prioritaire à ce stade de la campagne mais dont la vaccination permettrait un jour J de ne pas jeter de vaccins ».

Aussi, la Ville de la Tour-du-Pin sollicite les élus de la communauté de communes, les agents de la communauté de communes et des communes membres de la communauté de communes, pour constituer une liste complémentaire.

Par ailleurs, il est essentiel que les personnes inscrites soient en capacité de se mobiliser rapidement (entre 30 min et 1h30 de prévenance selon le rythme des infirmiers qui reconstituent les vaccins et la réalisation effective de 7 doses pour un flacon de 6, et cela dans le strict respect des protocoles) soit en toute fin de matinée (entre 11 et 12h30), soit en toute fin d'après-midi (16 et 17h30).

La proposition est donc faite de s'inscrire aux élus de transmettre les coordonnées suivantes :

Nom de naissance, Prénom, date de naissance et numéro de téléphone à Véronique HENRY au plus vite afin de transmettre cette liste à la CCVDD.

Monsieur le Maire informe que nos aînés peuvent aussi s'inscrire à la Grande Pharmacie de Saint Clair pour être vaccinés.

Jumelage

Jacqueline GUICHARD informe que le projet de jumelage se concrétise avec la rencontre du Président du comité de jumelage de la vallée de l'Hien qui regroupe plusieurs communes et a exposé l'esprit dans lequel doit s'inscrire un jumelage.

Le jumelage repose avant tout sur l'engagement de la commune par l'intermédiaire de ses instances. C'est pourquoi un questionnaire sera transmis à chaque élu avec ce compte-rendu permettant de recueillir les attentes de chacun.